

La formation générale au collégial

Indispensable pour se distancier du vécu quotidien

On doit situer la formation générale de niveau collégial dans un contexte large afin d'en apprécier pleinement le sens. Or, ce contexte est celui d'une société démocratique dans laquelle l'éducation des citoyennes et des citoyens est prise à charge par l'État. La démocratie est fondée sur deux principes : l'égalité et la liberté des citoyens. On connaît les efforts faits dans la société québécoise pour assurer l'égalité des chances, en particulier en favorisant l'accès aux études supérieures aux jeunes de toutes les classes, de toutes les origines et de toutes les régions.

Alors, quelle est la mission sociale de l'éducation supérieure? Doit-elle intégrer encore une composante de formation générale ou doit-elle se consacrer à la formation technique et professionnelle? Les réponses qu'il nous faut apporter à ces questions doivent autant tenir compte du principe de la liberté que de celui de l'égalité.

La liberté suppose la capacité de faire des choix entre des options qu'il faut être mesure de penser. Elle suppose le sens critique, c'est-à-dire la capacité de penser des alternatives, d'envisager d'autres possibles. La liberté ne peut donc s'exercer qu'à partir d'une position distancée face au vécu quotidien. L'exercice de la liberté implique la capacité de refuser, voire de se révolter contre l'état actuel des choses. Il demande de pouvoir comparer le réel avec autre chose, avec ce que celui-ci pourrait être ou avec ce qu'il devrait être pour réaliser nos idéaux, pour être à la hauteur de nos espérances ou de nos exigences morales et politiques.

Certaines disciplines réalisent dans la culture cette distanciation critique. Elles sont l'expression même de cette liberté dont on fait le principe de base de notre fonctionnement politique. Ces disciplines sont aussi celles qui, traditionnellement, ont été retenues dans le curriculum de l'éducation libérale et dans la composante de la formation générale des cégeps. Cette distanciation prend différentes formes selon les disciplines. Ainsi, la littérature met le lecteur à distance du vécu quotidien par l'imaginaire, alors que l'histoire met à distance de l'actualité en donnant une position de recul apportée par la connaissance du passé. Les arts plastiques, et en un sens la musique, mettent à distance du monde en nous le faisant percevoir autrement. La connaissance des langues étrangères met à distance de sa propre langue



*Pierre Talbot,
Professeur de philosophie
Cégep de Saint-Jérôme*

et de la vision du monde qu'elle charrie implicitement en faisant découvrir d'autres cultures et d'autres visions du monde. On dépayisait autrefois les jeunes en leur faisant apprendre des langues mortes, le grec et le latin. La distanciation était alors drastique. C'est cette même distanciation du vécu quotidien par la pensée abstraite que la science radicalise en quelque sorte, puisqu'elle nous introduit dans une réalité scientifique totalement reconstruite à distance de nos perceptions et de nos conceptions naïves. La philosophie, enfin, est un genre culturel indissociable de la raison, elle met à distance du vécu quotidien en donnant accès à un autre monde, celui des idées et des concepts abstraits. Elle est apparue dans le contexte de la démocratie grecque.

Les premiers philosophes ont réalisé que la liberté devait être sauvée d'elle-même par la raison, car, sans cette dernière, elle dérive spontanément vers le laxisme, la licence et l'anarchie, qui conduisent éventuellement à la mort de la démocratie. Or, cette menace pèse aujourd'hui autant qu'hier.

La formation générale s'insère dans le clivage opéré par ces disciplines. Quelles que soient finalement les disciplines qu'on retienne pour la formation générale de l'ordre collégial, elles ont toutes **la même finalité : distancier les élèves du vécu quotidien**. Il est dans la nature même de la formation générale d'être une chose étrange aux yeux des élèves, car elle s'enracine dans un univers étranger et vise à rendre ces derniers étrangers au monde dans lequel ils sont totalement immergés et dont ils n'ont spontanément aucune distance. Il est certain que les élèves perdent leurs repères habituels dans les cours de littérature et de philosophie, et ce, d'autant plus qu'ils aspirent (et y sont incités par la culture de la consommation) non pas à se distancier mais à s'immerger complètement dès maintenant dans la vie routinière de notre société. Toutefois, ce sentiment accru d'étrangeté que les cours de la formation générale inspirent aux élèves ne milite pas contre cette dernière mais indique, au contraire, une urgence renouvelée. Si la démocratie ne peut exister sans liberté ni débat public, la distanciation critique lui est absolument essentielle. Elle constitue la condition de possibilité même de l'exercice de la démocratie. Dans le système public d'éducation d'une société démocratique, doit-on renoncer à la formation générale? Ou, encore, doit-on adapter celle-ci pour qu'elle soit moins étrange, plus collée sur le vécu des élèves? N'est-ce pas alors dénaturer ces

disciplines mêmes et, à la fois, empêcher celles-ci de réaliser leur finalité éducative, soit la mise à distance du vécu quotidien?

Depuis la création des cégeps, ce débat resurgit de façon récurrente. Ne devrait-on pas évacuer de l'ordre postsecondaire la formation générale, qui est la mission du secondaire? Ou, à tout le moins, ne devrait-on pas, comme le suggère encore ces jours-ci la Fédération des cégeps, adapter la formation générale à la formation technique qui serait l'intérêt premier des élèves? Je plaide ici pour un changement de perspective. La société démocratique doit-elle déterminer ses programmes scolaires en fonction des intérêts diffus des élèves ou en fonction de ses idéaux propres et fondateurs? Dans une société démocratique, le système d'éducation a-t-il le droit de trahir les idéaux mêmes de cette société? Pourquoi, dans un tel contexte, l'éducation supérieure publique ne devrait-elle enseigner que des savoirs techniques? Notre régime politique en est un non seulement de démocratie mais aussi d'économie libérale et privée. Pourquoi l'État démocratique devrait-il faire contribuer toute la population à la formation de la relève de la main-d'œuvre des entreprises privées? Celles-ci ne devraient-elles pas s'en occuper elles-mêmes? Dans un tel contexte, et compte tenu d'impératifs de rentabilité aggravés par la mondialisation, on ne saurait reprocher aux entreprises d'évacuer la formation générale, de ne retenir que ce qui maximise la productivité de la main-d'œuvre et on les comprendrait de refuser d'éduquer à la citoyenneté démocratique. Mais le contexte est tout autre et ce n'est pas notre situation économique et politique. Au Québec, c'est l'État qui éduque les citoyennes et les citoyens, qui défraie largement les coûts de cette éducation, et ce, jusqu'aux études les plus avancées. L'État démocratique peut-il, et même doit-il moralement et politiquement, se contenter d'égaliser les chances en préparant la main-d'œuvre pour le marché du travail? Il est certes compréhensible que les sociétés démocratiques modernes forment la main-d'œuvre professionnelle, puisqu'on y voit un puissant levier de développement socio-économique. Mais est-il raisonnable d'exiger de l'État, comme le font plusieurs, que la société prenne en charge la formation technique, tout en niant la pertinence de poursuivre l'éducation à la citoyenneté démocratique? On peut penser

Il est dans la nature même de la formation générale d'être une chose étrange aux yeux des élèves, car elle s'enracine dans un univers étranger et vise à rendre ces derniers étrangers au monde dans lequel ils sont totalement immergés et dont ils n'ont spontanément aucune distance.

au contraire qu'il est du devoir de l'État, s'il contribue à la formation professionnelle des citoyens, d'exiger de ces derniers qu'ils acquièrent aussi une formation générale de niveau supérieur, c'est-à-dire qu'ils puissent se mettre à distance du vécu pour pouvoir le critiquer.

Si la composante de formation générale des collèges pose problème, ce n'est donc sans doute pas essentiellement en raison des contenus de la formation générale. On pourrait bien sûr modifier les programmes et peut-être même les disciplines obligatoires. Par exemple, en ce qui concerne la philosophie, on pourrait se demander si, comme nation, nous voulons toujours

construire notre identité en continuité avec la tradition latine d'un enseignement obligatoire de la philosophie. Mais, si elle a lieu, toute nouvelle réforme devrait se faire sans dénaturer la mission éducative des disciplines de la formation générale. Et il est alors vraisemblable de penser que cet enseignement, même modifié, serait toujours perçu comme étrange. De plus, pour réaliser la distanciation qui est le prélude à un regard critique éclairé chez nos élèves, il y a lieu de souligner que l'art de la communication est tout aussi important que les contenus disciplinaires. Somme toute, cette réflexion m'indique, à moi éducateur de la formation générale, quel est le chantier qui est le mien. ✎

ptalbot@cstj.qc.ca

Pierre Talbot enseigne la philosophie au Cégep de Saint-Jérôme depuis trente ans. Il a publié, avec son collègue Gilles Doyon, un ouvrage intitulé La logique du raisonnement qui s'est mérité un prix d'encouragement du ministre de l'Éducation lors de sa parution en 1985. Il a été coordonnateur du programme du Baccalauréat international de 1993 à 2003. Monsieur Talbot a été désigné professeur émérite de l'année 2003 dans son collège et a été honoré à ce titre lors du dernier congrès de l'AQPC.

1. On a jonglé avec l'idée d'une éducation à la citoyenneté qui se ferait au secondaire par le biais de l'enseignement de l'histoire nationale et au cégep par l'enseignement de la philosophie politique, en particulier à partir d'une réflexion sur les principes mêmes de la démocratie. Le directeur général des élections du Québec a d'ailleurs organisé un colloque à l'intention des professeurs et professeures de philosophie du collégial (10 novembre 2000) et il a publié un manuel à cette fin (Benoit Mercier et André Duhamel, *La démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques*, DGEQ, 2000). Il s'agit toutefois d'une approche qu'il n'est pas certain que l'État doive adopter. Je soutiens ici que l'État doit donner à ses citoyennes et à ses citoyens la possibilité de se distancier du quotidien pour qu'ils développent leur sens critique, plutôt que d'enseigner des valeurs ou des normes sociales spécifiques, ce qu'on pourrait assimiler à un endoctrinement